

PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS AU PUBLIC – COMMUNE DE ST PIERRE DE BŒUF Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme

Le public est informé que par arrêté du 28 septembre 2022, M. le Maire a prescrit la modification simplifiée n°2 du PLU et que le conseil municipal a délibéré le 13 décembre 2022 sur les conditions de la mise à disposition du public.

Cette modification porte sur les objectifs suivants :

- Adaptation de l'OAP de Champcalot et du règlement de la zone AUa afin de revoir la desserte, mieux prendre en compte la topographie et permettre la réalisation d'un projet de logements ;
- Adaptation de l'OAP de la zone de la Bascule pour la réalisation d'un projet de locaux économiques ;
- Correction d'une erreur matérielle sur le zonage d'une construction ;
- Autorisation de dépassement de la règle de hauteur pour une opération de démolition – reconstruction de logements en entrée nord du bourg ;
- Mise en compatibilité du règlement avec le SCOT des Rives du Rhône en matière de surfaces commerciales ;
- Adaptation des règles d'implantation en secteur UBa pour faciliter les projets ;
- Introduction d'une règle dérogatoire d'implantation des constructions pour les tènements concernés par plusieurs voies ou emprises publiques dans toutes les zones U.

Les modalités de mise à disposition sont les suivantes :

– Mise à disposition du public du dossier qui comprend le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

– Un registre sera ouvert afin que le public puisse consigner ses observations. Il accompagnera le dossier de modification simplifiée ;

– Le dossier et les pièces qui l'accompagnent sont mis à disposition du public du 2 janvier au 3 février 2023 en Mairie selon les horaires d'ouverture :

Lundi : 14h-16h

Mardi / jeudi / vendredi : 8h30-12h / 14h-16h

Mercredi : 8h30-12h

– Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la commune www.saintpierredeboeuf.com.

– Les personnes intéressées pourront également formuler leurs observations en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Maire, 66 Grande, 42520 St Pierre de Bœuf, en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée n°2 du PLU de St Pierre de Bœuf ».

Cet avis sera affiché en mairie 8 jours avant la mise à disposition.